



COMMUNIQUE AGREMENT CACAO HORS NORMES, RESIDUS ET DECHETS DE CACAO

CAMPAGNE 2022-2023

Le Conseil du Café-Cacao invite les opérateurs économiques désireux d'exercer la profession d'exportateur de cacao hors-normes, résidus et déchets de cacao au titre de la campagne 2022-2023, à déposer leur dossier de demande d'agrément à son siège, **sis à Abidjan Plateau, immeuble CAISTAB.**

Les dossiers sont reçus du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h, au **20^{ème} étage, porte 20.23 (Service Juridique, Organisations Internationales et Régulation)** du **7 juin au 08 juillet 2022** délai de rigueur.

La liste des pièces à fournir est disponible à l'immeuble CAISTAB au **17^{ème} étage porte 17.13** et sur le site www.conseilcafecacao.ci.

Seuls les dossiers reliés, présentés en **deux (02) exemplaires physiques et un (01) exemplaire sur une clé USB**, comportant toutes les pièces requises seront réceptionnés.

Les frais de dossier fixés à cent mille cent francs (100.100) francs CFA, sont payables en une seule fois, sur le compte n°120073163003, ouvert à cet effet dans les livres d'ECOBANK. **Aucun frais n'est exigible en dehors du paiement de ce montant.**

Pour toute information complémentaire, contacter le Conseil du Café-Cacao aux numéros suivants :

Tél. : (225) 27 20 20 28 43/27 20 20 27 31/27 20 25 69 60

La Direction Générale